



District Aube de Football
Commission Départementale de l'Arbitrage
Saison 2017-2018
Procès-Verbal n°5

Réunion du 24 octobre 2017 à 18h45

Président de séance : SALINGUE François

Présents : MM. BANRY Jean-Michel ; BOURDIER Sébastien ; CUNY Francis ; GOMAS Yohann;

Excusés : GOMAS Olivier ; PAULET Philippe ; PEREIRA José ; PREMOSELLI Bernard ; RAYBAUDI Thierry ; R'GHIGHA Hamid ; SPAY Nicolas

***Assistent : MM. BIDAULT François (CDRRFA)
BOUGE Cédric (représentant du Comité Directeur)***

François Salingue, président de la CDA ouvre la séance à 19h

1. PREAMBULE ET APPROBATION DU PV n°4

La CDA présente ses condoléances aux proches de Monsieur James Millet, ancien arbitre et délégué.

La CDA félicite notre CTA, Bastien Dechépy, et sa compagne pour la naissance de la petite Alice.

La CDA remercie Patrick Blond pour sa carte postale envoyée de son lieu de villégiature.

Cédric Bougé apporte quelques annotations au PV 4 qui est ensuite adopté par les membres présents ce jour.

2. AUDITIONS

- CHEMLAL Sofian, convoqué à 19h, est absent. La CDA constate son absence et reste en attente d'une audition qu'il lui incombe de solliciter.
- ALVES REI Christopher, convoqué à 19h15, est absent. La CDA constate son absence et reste en attente d'une audition qu'il lui incombe de solliciter.
- BAHBAH Ahmed convoqué à 19h30 explique les raisons ayant induit les faits qui lui sont reprochés. La CDA, après ce temps d'échange lui communiquera, ainsi qu'à son club, sa décision.
- ACHMINE Smaïl convoqué à 20h et accompagné d'un représentant de son club. Après lecture des faits qui lui sont reprochés, l'échange s'installe difficilement. La CDA, après lui avoir rappelé les obligations inhérentes à la fonction d'arbitre assistant, lui adresse un avertissement. Cette décision lui sera également communiquée, ainsi qu'à son club, par courrier.
- MATHURIN David convoqué à 20h15 reconnaît les faits qui lui sont reprochés. La CDA lui rappelle les contraintes liées à l'indisponibilité d'un arbitre et lui adresse un avertissement. Cette décision lui sera communiquée, ainsi qu'à son club, également par courrier.
- SAINDOU Abdou convoqué à 20h45 revient sur le déroulé de son match. L'échange permet à la CDA de mieux appréhender le contexte du match.

Décision de la CDA suite à la réserve technique déposée par le club de Foot 2000 le 07.10. 2017 :

Match de U19 Interdistrict Poule D opposant FOOT 2000 à Rosières en date du 07 Octobre 2017 à 15h30.
Réserves Techniques déposées par FOOT 2000 sur l'annexe de la Feuille de Match.

Mail de confirmation du club FOOT 2000 en date du 08 Octobre 2017.

Droits de 40€ non joint au dossier débité du compte de FOOT 2000.

Après étude de la Feuille de Match et de l'Annexe de la Feuille de Match,

Après avoir pris connaissance du courrier de M. PROTIN Philippe, Président de FOOT 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Arbitre de la rencontre, M. SAINDOU Abdou.

Sur la forme, attendu qu'il ressort des différentes pièces versées au dossier, que la réserve n'a pas été déposée à l'arrêt de jeu suivant le fait contesté,

Sur le fond, attendu qu'il ressort des différentes pièces versées au dossier, que sur l'action mise en cause par le club de FOOT 2000, l'arbitre a exclu le joueur Monsieur PROTIN A. (n°5 de FOOT 2000) à la suite de propos grossiers, blessants et/ou injurieux,

Attendu que celui-ci reste souverain dans ses décisions, et qu'en aucun cas, il ne peut s'agir d'une Faute Technique d'Arbitrage qui ne saurait être remis en cause, mais plutôt de faits de jeu,

Après en avoir délibéré, La Commission Départementale de l'Arbitrage déclare les Réserves Techniques comme étant Irrecevables.

Par conséquent, la Commission Départementale de l'Arbitrage décide :

- De rejeter ses Réserves et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat acquis sur le terrain.
- De conserver au bénéfice du District le droit (40€)

La présente décision est susceptible d'appel dans les formes et délais prévus dans les règlements de la compétition.

3. COURRIELS ET INFORMATIONS DIVERSES

3.1 Courriels reçus :

Le 03.10 DE FARIA Thomas fait un rapport suite à l'absence d'une équipe

Le 03.10 LACHAL Mohamed rédige un rapport disciplinaire pour son match en U19

Le 03.10 GIVRON Gaël transmet un rapport suite à l'impossibilité d'utiliser la FMI

Le 03.10 MAHALINGAM Steephan envoie un certificat médical suite à son absence à désignation

Le 03.10 MATHURIN David demande s'il a besoin de fournir un certificat médical pour reprendre l'arbitrage après son indisponibilité : la réponse est oui car indisponibilité supérieure à 15 jours.

Le 04.10 SEGARD Christophe informe de sa blessure et fournit le certificat médical le 05.10 qui est transmis à la commission compétente. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement

Le 05.10 PETIT Florian fait parvenir sa démission de l'arbitrage par l'intermédiaire de son Président de club. La CDA prend note de sa décision qu'elle ne peut que regretter.

Le 05.10 RAMOND Grégory remet un certificat médical d'indisponibilité

Le 05.10 GARCIA Enzo informe avoir du mal à saisir ses vœux sur myFFF, Olivier gère ce souci

Le 05.10 SAHIM Sahli transmet un complément à son rapport du 02.10, après échange avec Francis

Le 06.10 VALERE Maximilien souhaite connaître la date de versement des indemnités d'arbitrage

Le 06.10 PACHECO-PIRES Alexandre informe ne pas pouvoir aller arbitrer le 07.10. Thierry est saisi

Le 06.10 YAKINE Nassim interroge sur la date de paiement des frais d'arbitrage

Le 06.10 Le club de l'ASP Chartreux interroge la CDA sur la situation d'un ancien arbitre du club. Ce dernier ayant arrêté l'arbitrage depuis plus de 2 ans doit refaire la FIA.

Le 07.10 ROYER Ange souhaite connaître la date de virement des frais d'arbitrage mais aussi le destinataire ligue de son RIB

Le 07.10 L'AS Droupt Saint Basle demande la désignation d'un arbitre sur deux de ses matchs. La CDA fera, en fonction de ses moyens, son possible pour répondre à la demande

Le 07.10 BERTHOLLE Paul transmet un rapport disciplinaire. Il lui est demandé d'utiliser le bon formulaire.

Le 08.10 KALAIYOU Rachid demande un changement de désignation pour le 15.10. Thierry gère la demande. Il fait parvenir le même jour un rapport relatant l'absence d'une équipe et les difficultés d'utilisation de la FMI sur un match de ligue. Francis est sollicité pour l'aider dans la mise en forme de son écrit

Le 08.10 EL BOUSSAIDI Anouar fournit un justificatif à son absence à désignation

Le 08.10 FAGIOLINI Loïs attire l'attention sur une de ses désignations. Thierry gère la situation

Le 08.10 AARABI Mohamed sollicite le règlement d'un match datant du 03.05.17. Il doit solliciter la ligue car il s'agit d'un match relevant de ses compétences.

Le 08.10 IRCHAD Nabil demande comment récupérer ses affaires oubliées sur un match. Il communique également un changement d'adresse qui est transmis au DAF pour mise à jour de son dossier. Il transmet, par la même occasion, un rapport disciplinaire relatant le déroulé de son après match. Au regard des éléments indiqués, la CDA reste attentive et sollicite le tuteur pour compléter et clarifier cette situation.

Le 08.10 Sébastien Bourdier souligne l'impossibilité d'utilisation de la FMI sur un tutorat et rédige un écrit

Le 08.10 BLANDIN Leny transmet un rapport disciplinaire

Le 08.10 ROYER Ange relate les circonstances ayant conduit à l'arrêt de son match. Au regard des éléments énoncés, François Salingue saisit le DAF de la situation. Jean-Michel est informé de la situation en tant que représentant de la CDA à la commission de discipline et Francis pour l'aspect rédactionnel

Le 08.10 Le club de Foot 2000 confirme ses réserves techniques posées sur un match d'U19

Le 08.10 SAINDOU Abdou envoie un rapport disciplinaire suite à son match en U19

Le 08.10 LOBREAU David interroge la CDA sur les tarifs d'arbitrage appliqués dans le DAF

Le 09.10 BOUAJAJ Sami envoie un rapport expliquant la non utilisation de la FMI et le motif du retard du coup d'envoi de son match. La CDA demande un rapport complémentaire au tuteur désigné

Le 09.10 CUNY Francis, RAYBAUDI Thierry et EL BOUSSAIDI Farid produisent un rapport disciplinaire

Le 09.10 MEZRICHE Toufik fait savoir qu'il n'a pas pu finir la FMI en coupe de l'Aube en raison du départ d'une des équipes avant la fin des formalités administratives

Le 10.10 BLIN Jérémy fait parvenir un certificat médical de reprise

Le 10.10 MICHEL Anthony souligne une double désignation : tutorat et U19. Le nécessaire est fait et la priorité est donnée à la désignation en U19.

Le 10.10 LACHAL Abdelaziz (via la boîte mail de l'UNAF), CRUZ Diamantino et MICHEL Anthony fournissent un certificat médical suite à absence à désignation

Le 11.10 BERTHOLLE Paul demande une révision de ses désignations. Thierry est saisi

Le 11.10 COLLAVINI Thomas s'étonne des délais de règlement des indemnités d'arbitrages

Le 11.10 KALAIQUI Rachid sollicite un retrait de désignation pour pouvoir jouer. Thierry est saisi

Le 11.10 CHEDRU Aurélien informe de son indisponibilité, pour raisons professionnelles, le 22.10

Le 11.10 MEMBRADO Yann confirme sa disponibilité pour arbitrer en universitaire

Le 11.10 CHEMLAL Adam questionne sur les délais de règlement des indemnités d'arbitrage

Le 12.10 SAINDOU Abdou transmet un rapport suite à une réserve technique

Le 12.10 SAINDOU Abdou, VALERE Maximilien et ROYER Ange manifestent leurs difficultés à utiliser myfff. Olivier Gomas leur propose une solution le 13.10

Le 12.10 DELANDHUY Raphaël, en sa qualité de réfèrent de club, interroge sur le dossier d'un arbitre de son club. Jean Pierre lui répond qu'il manque la feuille de renseignements

Le 13.10 DA COSTA Julien demande les délais de règlement des indemnités d'arbitrage

Le 13.10 BERTHOLLE Paul fait parvenir un rapport disciplinaire

Le 13.10 PEREIRA José dépose deux rapports : le premier suite à un tutorat et le second à la demande de la commission des compétitions suite à une observation

Le 13.10 MICHEL Anthony envoie un rapport disciplinaire

Le 14.10 BOURDIER Sébastien transmet un rapport suite à un tutorat

Le 14.10 YAKINE Nassim informe de l'arrêt de son match à la mi-temps par manque de joueurs

Le 14.10 GRANGER Christophe questionne sur les délais de règlement des indemnités d'arbitrage

Le 14.10 CHARLES Christophe interroge sur les délais de règlement des frais d'arbitrage

Le 15.10 Le club de Vosnon St Mards Football Club confirme les réserves posées sur la qualification des joueurs de l'équipe adverse. Le rapport est transmis à la commission compétente.

Le 15.10 CUNY Francis transmet un rapport disciplinaire

Le 15.10 LACHAL Mohamed sollicite le DAF pour le financement d'un projet associatif

Le 15.10 MOTTE Christophe prévient qu'il ne peut se rendre à son match du jour

Le 15.10 REBOUH Malik, arbitre du district de la Haute-Marne envoie un rapport suite à un échange effectué avec deux de ses collègues dans l'Aube.

Le 16.10 TRANSLERT Kenny questionne les délais de règlements des indemnités d'arbitrage

Le 16.10 R'GHIGHA Hamid fait part de ses constats sur les installations proposées suite à un tutorat

Le 16.10 TAKHEBARI Messahoud rédige un rapport disciplinaire

Le 16.10 SAHIM Sahli informe de sa blessure en cours de match et envoie un certificat médical le 17.10. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement

Le 16.10 CHARLES Christophe questionne les délais de versement des indemnités d'arbitrage

Le 16.10 CHOLLIER Fabien fait parvenir un rapport disciplinaire

Le 16.10 MAHALINGAM Steephan demande la possibilité de récupérer son écusson et des informations relatives au déroulé de la formation ligue. Il peut venir récupérer son écusson lors d'une réunion de CDA. Pour la formation Ligue, il sera contacté prochainement par le formateur.

Le 16.10 COLLAVINI Thomas expose son souci pour participer au test du 11.11 ne connaissant pas encore ses contraintes professionnelles. Réponse lui a été faite par François Salingue

Le 16.10 BLANDIN Lény remercie la CDA pour l'échange qu'il a réalisé en Haute-Marne

Le 16.10 L'ASP Chartreux questionne sur l'absence d'arbitre sur l'un de ses matchs à venir. La CDA a désigné l'ensemble des arbitres disponibles.

Le 16.10 GOWSAN Mahalingam transmet un rapport disciplinaire

Le 16.10 CUNY Francis fournit un certificat d'inaptitude de six semaines suite à blessure, la CDA lui souhaite un prompt rétablissement

Le 17.10 MATHURIN David transmet un certificat médical de reprise

Le 17.10 Le FC Bucey questionne la CDA qui le renvoi sur la commission du statut de l'arbitrage

Le 17.10 RAMOND Grégory informe de la prolongation de son indisponibilité

Le 17.10 Voulminot Michel fait parvenir un rapport, après une observation, relatif au comportement d'un arbitre assistant officiel

Le 17.10 PEREIRA José interroge le DAF sur les modalités d'indemnisation lorsqu'un tutorat ou une observation ne peut avoir lieu pour des motifs indépendants de l'observateur.

Le 18.10 GOUTHIER Alan questionne sur le versement des indemnités d'arbitrage. Le DAF est saisi

Le 18.10 DE FARIA Thomas se met à disposition suite à l'annulation d'une désignation en ligue

Le 18.10 CHANDOURI Halim envoie un rapport suite à son agression d'après match. François Salingue, en sa qualité de président de la CDA, l'a appelé pour lui manifester le soutien de la CDA qui restera attentive aux sanctions qui seront prononcées. Devant la gravité des faits, François a informé le président du DAF, monsieur Philippe Paulet mais aussi le président de la section locale de l'UNAF, monsieur Vincent Guicheteau

Le 18.10 LOBREAU David fait part de sa réflexion sur les versements des indemnités d'arbitrages

Le 18.10 GRANGER Christophe interpelle sur les délais de virement des indemnités d'arbitrage

Le 19.10 PIERRE Antoine rencontre des difficultés pour remplir la fiche éthique. Olivier est sollicité et apporte une solution le 21.10

Le 19.10 IRCHAD Mourad fourni son RIB pour une mise à jour de son dossier

Le 19.10 LHIVERT Michel transmet un certificat médical d'inaptitude de 8 jours. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement

Le 19.10 VALERE Maximilien interroge la CDA suite à sanction. François Salingue lui a répondu.

Le 20.10 ARJDAL Samir demande à ne pas arbitrer le 04.11 car observé le 05.11

Le 20.10 SEGARD Christophe annonce sa démission de l'arbitrage. La CDA le remercie des services rendus et lui souhaite de réussir dans ses nouveaux objectifs

Le 20.10 DA COSTA Julien informe de son indisponibilité du 01.11 pour raisons professionnelles. Il demande le 21.10 un changement de désignation pour un prochain match.

Le 21.10 BERTHOLLE Paul prévient de ses soucis de mobilité pour se rendre à son match

Le 21.10 MARIVAL Patrick informe de son impossibilité pour le 22.10 pour motif : blessure

Le 22.10 BLIN Jérémy fourni son RIB pour mise à jour de son dossier

Le 22.10 BOUAJAJ Sami envoie un rapport disciplinaire

Le 22.10 Le président de l'UJ Méry informe de l'absence de l'arbitre désigné

Le 22.10 Foot 2000 demande s'il est possible pour son arbitre d'arbitrer son club en sus de ses matchs. Un extrait du règlement lui est envoyé après information prise auprès du DAF

Le 23.10 Le club des Portugais de Romilly signale l'absence de l'arbitre désigné

Le 23.10 CHOLLIER Fabien fait parvenir un rapport disciplinaire

Le 23.10 CHANDOURI Halim questionne le DAF sur de défraiement en Champagne's League

Le 23.10 VENTURA Alexandre indique une erreur de saisi sur myfff, il lui est demandé de la corriger

Le 23.10 Le club de l'ASP Chartreux demande s'il reste des places disponibles pour la prochaine FIA

Le 23.10 Le club de l'Etoile de Lusigny interpelle la CDA sur le déroulé d'un match de Champagne's League et demande la procédure pour les règlements des frais d'arbitrage sur ces rencontres

Le 23.10 SAINDOU Abdou envoie un rapport disciplinaire

Le 24.10 DE FARIA Thomas demande à ne plus être désigné en U19

Le 24.10 GOWSAN Mahalingam s'étonne de la sanction dont il fait l'objet. François lui répond

Le 24.10 DEWASME Thomas informe de ses difficultés d'utilisation de l'application Foot amateur. Olivier Gomas est saisi

3.2 Informations diverses :

François Salingue, le 06.10, transmet officiellement la décision du DAF à Ventura Alexandre suite à sa demande de remboursement de frais non perçu sur un match de mai 2017.

François va remonter à la CRA une remarque de Francis sur l'exclusion temporaire mettant en divergence les informations sur le site de la ligue et les consignes données aux arbitres.

François communique à nos collègues Haut-Marnais venant, dans le cadre des échanges, officier dans l'Aube les documents administratifs nécessaires au bon déroulé de la rencontre.

Suite à la réception de rapports disciplinaires, répondant partiellement aux attentes, Francis se met en relation avec les arbitres concernés pour les corrections nécessaires.

François Salingue demande au Président du district s'il est possible d'envoyer, à titre d'information, aux arbitres les barèmes d'indemnisation pour la saison 2017-2018. De même, il demande au DAF, l'envoi de l'annuaire des arbitres et observateurs du district à l'ensemble des membres de la CDA.

Hamid est chargé par le Président de la CDA de voir avec le référent arbitre de l'ESTAC, Abdelsamed Harbouli, une date de formation au module arbitrage à destination des jeunes joueurs dans le cadre de leur cursus de formation.

Dans le cadre des journées de l'arbitrage, Nabil Irchad a été suivi par un journaliste de l'Est-Eclair le 14.10 sur un match U15. La CDA le félicite pour l'image qu'il a donnée de l'arbitrage Aubois et du sérieux dont il a fait preuve. Le journaliste a apprécié cette expérience (article sera publié le 27.10).

Le Président de la CDA 89 informe de l'intérêt porté à l'idée de mettre en place des échanges d'arbitres entre nos deux districts. Le projet va être traité par les présidents de nos deux districts.

Le 16.10 François Salingue relance les arbitres qui n'ont pas encore répondu au mail envoyé le 14.09, pour leur participation au test physique du 11 ou 15.11.2017

Le 17.10 François Salingue demande au DAF la mise à jour de l'organigramme de la CDA sur le site du district. Il fait également envoyer à l'ensemble des arbitres un courriel reprenant les consignes administratives de début de saison, ceci après le constat qu'il subsistait encore de trop nombreuses carences dans ce domaine.

Christophe Gatouillat remercie la CDA pour le geste d'amitié exprimé à l'occasion de son dernier match. La CDA lui souhaite une heureuse retraite.

Le désignateur jeunes de la CDA 51 sollicite la possibilité pour un jeune arbitre Marnais d'être désigné dans l'Aube. Thierry s'occupe de ce dossier.

La CDA va envoyer nominativement les résultats du test des connaissances des 09.09 et 03.10

François Salingue demande à Monsieur Ramonet Michel (responsable compétitions à la ligue) l'envoi du règlement de la Champagne's League. Ce règlement est transmis au désignateur jeune pour information, mais aussi aux jeunes arbitres aubois avec la précision que cette compétition est défrayée par la ligue et par virement. Il lui demande également de bien vouloir informer la CDA lorsqu'il y a des changements dans l'organisation des matchs de Ligue. Cette demande ayant pour objectif une meilleure organisation de nos désignations. Après quelques échanges de mails, l'ensemble des éléments permettant une bonne communication a été mis en place.

François Salingue requiert auprès du Président du district la possibilité de voir la commission des compétitions informer les arbitres désignés, au même titre que les autres instances du district, lorsque leur match est annulé ou reporté.

3.3 Informations District :

Le 17.10 Le président du DAF, Monsieur Philippe Paulet, donne un avis favorable à la demande de la CDA visant une information, par la commission des compétitions, en direct à l'arbitre intéressé par le report ou annulation d'un match.

Monsieur Poissenot Laurent, père d'un jeune arbitre de ligue, demande au DAF pourquoi les arbitres n'ont pas accès, à chaque match de l'ESTAC, à une place en tribune d'honneur. Le DAF lui fait une réponse.

Le barème des frais d'arbitrage dans l'Aube, pour la saison 2017-2018, est envoyé aux arbitres le 19.10.2017

La direction du DAF informe la CDA de l'avancée des inscriptions pour la prochaine FIA (28 au 23.10) après envoi d'un rappel aux clubs de leurs obligations ainsi que les délais inscriptions. Elle informe également du nombre de candidats de L'ESTAC (16 au 20.10)

Le 18.10 la CDA reçoit via la boîte du DAF une demande d'arbitre du FC Charmont. Il est rappelé que les demandes doivent arriver 21 jours avant la date du match à couvrir et sur la boîte de la CDA.

La commission des compétitions informe :

- que l'équipe du groupement ASVPO/AGT 1 en U15 jouera ses matchs à domicile à compter 07.10.17 au stade communal à Messon tout comme l'équipe de VAUDOISE/VIREY 1 U15 jouera sur le terrain de Virey sous Bar
- que le match ASVPO/AGT 2 / NORD EST AUBOIS en championnat U15 prévu Le 30.09.17 est reprogrammé au 09.12.17.
- Les changements d'horaire des matchs en U19 et U17 du club de St Julien pour le 14.10.
- Le changement d'horaire du match AUBE SUD LOISIR / ET. CHAPELAINE en U15.
- Elle sollicite par ailleurs l'avis de la CDA suite à la demande du FC NOGENTAIS 2 de réintégrer le championnat d'U17 district. Après avis de l'ensemble des parties intéressées l'équipe du FC Nogentais 2 est réintègre à partir du 07.10
- Le 13.10 que le match ROSIERES OM/MONTIER/EST AUBOIS en championnat U19 du 14.10 à 15h30 n'aura pas lieu suite au forfait de MONTIER/EST AUBOIS
- Le match OURCE-RICEYS / NORD EST AUBOIS en championnat U15 prévu le 21.10.17 à 15h est reprogrammé au samedi 28 octobre à 15h.
- Le match St Julien / Bologne en U19 du 21.10 se jouera au stade Gambetta à 16h et que le match St Julien 2 / FCAT 3 est avancé à 12h45 sur le même terrain. Les arbitres sont informés des modifications.
- Le 17.10, elle communique la liste des arbitres absents à désignation les weekends du : 30 sept/1 oct. ; 7/8 oct. et 14/15 oct. 2017.
- du changement de terrain pour le match du 11.11 ST JULIEN / MONTIER EST/AUBOIS
- que le match d'U17 du 21.10 opposant Seine-Barse2/ Crenay-Lusigny2 se jouera à Crenay
- Le 19.10, elle fait savoir que l'ESNA en U15 jouera ses matchs à domicile à partir du 04.11 sur le terrain de Mailly le Camp

Commission de Discipline :

Jean-Michel en sa qualité de membre de la commission de discipline s'étonne de ne pas avoir toutes les informations en temps utiles (ex : la commission de discipline n'est pas saisie des derniers événements survenus en jeunes). La CDA sera attentive à la communication des rapports reçus.

Jean-Michel informe également qu'avec le nouveau barème de discipline, de lourdes sanctions sont prises (ex : un joueur a été sanctionné de 20 matchs de suspension).

De plus, en raison des carences administratives récurrentes (oublis d'annexes sur FMI, feuille éthique, etc..) les amendes continuent de tomber et pour certains de manière conséquente (un collègue est à 70 euros).

3.4 Informations CRA :

La CRA communique l'effectif de la ligue du Grand-Est qui est à ce jour de 2823 arbitres.

Les journées de l'arbitrage se tiendront du 20 au 30 octobre 2017. A cette occasion, Julien Oliveira, candidat JAF, donnera le coup d'envoi de l'ESTAC/AMIENS en coupe de la ligue du 25.10.2017

François Salingue participera à la prochaine CRA plénière prévue le 16.11.17 à Champigneulle (54)

4- DESIGNATIONS

4.1 Adultes (Bernard Prémoselli)

Bernard, bien qu'absent à cette séance, s'étonne de voir des matchs de ligue remis sans que le désignateur de district en soit informé. François salingue a demandé à Michel Ramonet de nous tenir informé des changements afin de pouvoir ajuster nos désignations.

Bernard souhaite connaître la conduite à tenir lorsqu'il a un central à désigner en R3, il est recommandé de prioriser les D1 chevronnés et les candidats ligues.

4.2 Jeunes (Thierry Raybaudi)

Thierry, bien qu'absent, informe de l'absence d'un jeune arbitre en PH 15 le 07.10 et d'une double absence le 07 et 14.10 pour un autre jeune collègue. Les deux arbitres concernés seront auditionnés à la prochaine CDA.

4.3 Observations – Tutorats

A ce jour, 33 observations ont été réalisées. Il est important de noter que 19 autres ont été reportées ou annulées. En foot universitaire, malgré deux relances, trois arbitres initialement intéressés ne seront pas désignés.

5- ETDA

5.1 Formation Ligue adultes

Sébastien Bourdier envoie le plan de formation aux candidats adultes le 22.10. Il assura une première séance de travail le 03.11 au DAF de 19h à 21h30. Le président de la CDA sera présent à cette occasion afin de rappeler aux potentiels candidats les attentes mais aussi les modalités de la sélection et de l'examen.

5.2 Formation ligue jeunes

François Salingue a transmis à Cédric Bougé et à la CRA la liste des jeunes candidats Auboisi inscrits à la formation et pouvant ainsi devenir des candidats JAL.

Yohann Gomas envoie le plan de formation aux jeunes candidats le 24.10. Une première séance de travail est prévue de 9h à 11h le 04.11 au DAF. A cette occasion, François Salingue sera présent afin de rappeler aux potentiels candidats les attentes, les modalités d'examen et de sélection.

François rappelle à Sébastien et Yohann qu'ils peuvent solliciter notre CTA, Bastien Dechépy, pour les supports techniques.

5.2 Formation Initiale en Arbitrage

Le 27.10, Hamid assurera la formation, avec le nouveau support, aux animateurs de la prochaine FIA qui à ce jour compte 28 candidats dont une féminine. La CDA se réjouit de l'intérêt porté à cette formation. Ainsi, devant ce succès et au regard du nombre de places limité par séance de formation (20), il est décidé de tenir une nouvelle session les 2, 9 et 16.12.2017 avec une communication faite à l'ensemble des clubs via le DAF.

La CDA, via la direction du district informera l'ensemble des candidats déjà inscrits, des dates auxquelles ils vont pouvoir participer à la FIA.

Dans le cadre de leur cursus de formation de joueur professionnel, 16 joueurs de l'ESTAC suivront un module arbitrage dont la date sera fixée après qu'Hamid se soit concerté avec le référent arbitre de l'ESTAC.

5.3 Pôle physique

François Bidault étant absent ces dernières semaines pour raisons professionnelles, les séances d'entraînements ont été gérées par Nicolas Spay et Yohann Gomas. Le groupe est constitué d'un noyau

fidèle. La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres, qu'ils sont les bienvenus. Les séances sont adaptées au niveau de chacun et peuvent être utiles pour les tests physiques annuels prévus en novembre.

5.4 Pôle Talent / Mentor

François Bidault, via courrier envoyé le 05.10, fait savoir à un potentiel talent les modalités lui permettant de bénéficier de la passerelle afin d'accélérer son évolution dans l'arbitrage.

Un autre arbitre pouvant prétendre à la passerelle est actuellement blessé. Il est demandé à Bernard de donner une priorité aux désignations de cet arbitre, même en coupe, afin qu'il puisse être observé avant la trêve hivernale.

6- TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Jean-Michel demande l'état d'avancée du projet des maillots d'échauffement pour l'ensemble des arbitres du DAF. La CDA est toujours à la recherche de sponsors et de solutions de financement.

François Bidault sollicite de nouveau les coordonnées des observateurs du DAF. François Salingue se charge d'en faire de nouveau la demande à la direction du district.

Cédric Bougé informe la CDA qu'il ne gère plus les délégués suite à sa démission du poste qu'il occupait. Il demande, par ailleurs, si la CDA a déjà entendu parler du carton noir. Yohann répond que sur la FMI cela apparaît dans le cas de l'expulsion d'un officiel d'équipe. François va se renseigner auprès des référents FMI ceci afin d'établir une ligne de conduite, sur l'utilisation de cette fonction de la FMI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, François Salingue, lève la séance à 22h00.

Prochaine réunion n° 6 de la C.D.A le 21.11.2017 à 18h45.

Pour la Commission Départementale d'Arbitrage

Le Président de séance
François SALINGUE

Le Secrétaire de séance
José PEREIRA